

AGORA – Plan d’Urgence – Fiche Ka – MÉDIAS – Enquête menée en urgence sur les conflits d’intérêts des journalistes, avec retrait de la carte de presse des journalistes et chefs de rédaction dans ce cas

Eclairage

Tromper consciemment le lecteur, l’auditeur, le téléspectateur...en lui laissant croire que l’information fournie est « objective » alors qu’elle est – en fait – guidée par des Intérêts publics ou privés, justifie une vigilance et un combat de tous les instants.

Les réseaux sociaux ne sont pas initialement prévus pour les professionnels, tout un chacun les utilise pour s’exprimer conformément à la liberté d’expression. La diversité des expressions permet à chacun d’avoir un vaste éventail d’informations qui les confortent ou pas dans leurs propres choix. En revanche, les professionnels publiant sur les réseaux sociaux doivent suivre les mêmes règles que leurs confrères sur d’autres médias.

Les rédactions et les journalistes ciblés ici ne sont pas répréhensibles lorsqu’ils s’expriment dans un « journal d’opinion » bien identifié, dans la mesure où les faits sont rapportés correctement sans déformation ni omission. Ils ne sont pas répréhensibles lorsqu’ils offrent une tribune à des experts ou soi-disant tels ou de toutes autres personnes. C’est la liberté d’expression et la véracité des faits qui importe.

Si l’on excepte les attaques ciblées justifiant une plainte pour diffamation, la demande de retrait de la carte de presse délivrée par La *Commission de la carte d’identité des journalistes professionnels (C C I J P)* est-elle une action ayant des chances d’aboutir ? A défaut, pour s’en prémunir la justice est en mesure de supprimer le *statut de journaliste professionnel*.

Quatre domaines essentiels de la vie en société peuvent être considérés comme les plus « pollués » par des informations biaisées, du fait des conflits d’intérêts de leurs émetteurs : l’ECONOMIE (y compris la fameuse **dette** de chaque français !), la SANTE (et son financement *hors COVID*), la SÉCURITÉ et la PROTECTION SOCIALE dans toutes ses dimensions.

Des journalistes d’investigation ou indépendant hors système constituent des partenaires privilégiés pour 1P6R. Ils se sont penchés sur cette dérive qui semble se développer en même temps que se multiplient les supports de l’information au public et aussi leur qualité et leur objectivité (vérification des sources).

Notes

- Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, *De Gaulle* avait demandé à *Hubert Beuve-Méry* de créer *Le Monde* pour faire oublier *Le Temps*, cet organe corrompu aux ordres du *Comité des Forges*. Tout est à refaire aujourd'hui. Sans guerre....
- Un précurseur ? *Laurent MAUDUIT* avec « **Les imposteurs de l'économie** » Editions Gawsewitch, 2012 – Réédité en 2013 par les Editions Pocket, puis en 2016 en version numérique par les Éditions Don Quichotte
- Selon MARIANNE L'Ifrap d'Agnès Verdier-Molinié : « **faux institut de recherche et vrai lobby ultra-libéral** » (moyenne plus d'un passage par jour dans les médias, la Fondation iFRAP est la plus sollicitée de tous les think tanks par la presse économique)
- L'exercice du journalisme en France est libre et non réservé aux journalistes détenteurs d'une carte de presse. Le métier de journaliste peut être exercé librement par n'importe quelle personne, sans que celle-ci ait besoin de diplôme spécifique.

Actions

- Etablir une liste de situations médiatiques « grand public » supports connus ou suspects de conflits d'intérêts afin de **les analyser de façon irréfutable**. Cette tâche étant confiée à groupe de travail pluridisciplinaire (journaliste indépendants, membre du CSA, experts, Cf. § Prolongement ci-dessous).
- Le métier de journaliste requiert des qualités rédactionnelles, de raisonnement, de documentations, d'investigations et de vérification des sources. La carte de presse ne devrait être donnée qu'après une formation à l'issus de laquelle un diplôme spécifique est délivré. Cette carte de presse et/ou le diplôme peut être suspendu ou retiré après une faute déontologique plus ou moins importante.
Les journalistes déjà en poste devront s'acquitter de ce diplôme sous un an.

Prolongements et compléments

- Il est difficile d'identifier pour la profession de journaliste la situation de conflit d'intérêt, contrairement à d'autres situations comme celles des politiques, scientifiques, etc. En effet, c'est souvent l'emploi même du journaliste qui est en jeu. Dès lors, la surveillance devra s'exercer sur le respect de la déontologie journalistique, et la pression devra s'exercer systématiquement sur le rédacteur en chef en cas de manquement.
- Développer le contact avec des journalistes d'investigation ou indépendant hors système pour identifier non seulement les situations précises (*cf.Action*) de conflits d'intérêts mais les causes en profondeur de ce risque sur l'objectivité de l'information des citoyens.
- Développer des contacts avec des universitaires, institutions économique d'Etat comme l'INSEE, mais aussi plus proche des impacts dans la vie réelle au travers des syndicats et les associations spécialisés dans ces domaines pour accéder aux sources de l'information économique et sociale, avant sa diffusion dans le grand public.
- Pour ce faire, il sera plus pertinent de se rapprocher des Economistes Atterrés tels que David CAYLA , plutôt que de la Toulouse

School of Economics (TSE) et de sa vedette Jean Tirole, prestigieux lauréat du prix de la Banque de Suède en mémoire d'Alfred Nobel